



## SA DU NOUVEAU PORT DE SAINT JEAN CAP FERRAT

### DECLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En 2008, le port de Saint Jean Cap Ferrat s'est engagé dans la démarche PORTS PROPRES, voulant ainsi montrer sa volonté et sa capacité à protéger l'environnement, sa faune et sa flore, et de préserver le site magnifique du Cap Ferrat et ses alentours. La commune de Saint Jean Cap Ferrat fait partie intégrante du sanctuaire PELAGOS pour les mammifères marins de Méditerranée. Une estimation recense plus de 8 500 espèces animales macroscopiques représentant entre 4% et 18 % des espèces marines mondiales.

Cette implication environnementale devient un enjeu majeur de notre politique portuaire et fait partie intégrante de nos décisions. A ce titre, nous visons la certification et fixons les engagements suivants :

- Le respect de la réglementation en vigueur.
- La conformité aux exigences environnementales spécifiées.
- La prévention de tous risques et nuisances, source de pollution des eaux, du sol et de l'air.
- Réduire les substances dangereuses.
- Recycler et traiter l'élimination des déchets.
- Former le personnel portuaire.
- Sensibiliser les usagers du port.

Notre politique environnementale s'inscrit dans une démarche qui nous tient à cœur et chaque membre du personnel sera porteur de ces nouvelles mesures à respecter et à diffuser à nos plaisanciers.

*L'Adjoint à la Directrice  
du service de la gestion des  
Activités Portuaires et Plaisanciers*  
*Cyril PAGEL-GRELLI*

La Directrice Générale

**Virginie FABRON**